

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2018

ADAPTATION DE DISPOSITIONS SUR LA CONCURRENCE DU CODE DE COMMERCE À
LA POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 859)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par
Mme Kamowski, rapporteure

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 9, substituer à la seconde occurrence du mot :

« le »

le mot :

« un ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 16, 19 et 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement légistique.